

MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE  
1 place de l'Église  
52400 VARENNES SUR AMANCE

## **Inscription Affouages 2021 / 2022**

PERMANENCES : MARDI 21 SEPTEMBRE 2021 : 09h30-11h30 et 14h-16h secrétariat de mairie  
JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 : 09h30-11h30 et 14h-16h secrétariat de mairie  
MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 : 09h30-11h30 et 14h-16h secrétariat de mairie  
JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 : 09h30-11h30 et 14h-16h secrétariat de mairie  
VENDREDI 01 OCTOBRE 2021 : 18h00-20h00 Permanence à la mairie  
PRÉVOIR LE PAIEMENT DE L'AFFOUAGE A L'INSCRIPTION (26 €)

## **Inscription pour la démonstration d'utilisation du défibrillateur**

Sur proposition du Docteur MIDY, une formation avec démonstration pour utiliser le défibrillateur se fera le :

**SAMEDI 2 OCTOBRE 2021 DE 17H A 19H SALLE M. ARLAND**

✂-----

**BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA DÉMONSTRATION D'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR**

**NOM .....**      **PRENOM .....**

**TEL : FIXE.....**      **PORTABLE.....**

**A RENDRE AU PLUS TARD : LE 28 SEPTEMBRE AU SECRETARIAT DE MAIRIE.**



## GAZETTE N°32



Photo de M. LANG JP

Chères Varennaises et Varennais,

Comme vous avez pu le constater, une succession de changements concernant l'emploi communal s'est produit cet été.

M. Dieudonné a donné sa démission de son emploi à la commune pour suivre son épouse en Belgique où elle a souhaité s'installer et ainsi se rapprocher de ses parents vieillissants.

Concernant M. Martin Franck, embauché sous contrat aidé, il a décidé de rompre son contrat fin juillet.

Étant donné que nous n'avions pas de personnel technique pour l'entretien des espaces verts pour le mois d'août, M. Éric VOYARD a été employé avec un contrat de 20h par semaine en tant que saisonnier pour une période de 4 semaines. Les espaces verts ont pu être entretenus.

Au 1<sup>er</sup> septembre, nous avons pu signer un nouveau contrat aidé avec M. Simon VALLEE sur la base de 24 heures par semaine sur une durée de 12 mois. Ce contrat est subventionné à 80% du salaire brut. Suivant les besoins de la commune, il sera possible de le compléter par un contrat classique. Nous nous adapterons le moment venu.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AOUT

### AFFOUAGES : PRIX DU LOT ET MODE DE PARTAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer le mode de partage par feu
- de fixer le prix du lot d'affouage à 26 € pour l'année 2021 – 2022
- que le règlement du lot d'affouage se fera lors de l'inscription par l'affouagiste ou par le façonneur de l'affouage
- de nommer MM SAUSSOIS Olivier et VOYARD Loïc, garants des bois communaux

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### AFFOUAGES : RÉVISION DE LA LISTE DES AYANTS DROITS

Mme le Maire donne lecture de la liste des ayants droit, concernant les affouages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la liste corrigée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération. Il est précisé que si une demande d'inscription se fait en cours d'année, elle sera examinée et acceptée ou non.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE LA MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le service de restauration scolaire à Varennes sur Amance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition des équipements de la Mairie de Varennes sur Amance à la Communauté de Communes des Savoir Faire, *ci-annexée*,
- **D'habiliter** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

#### INVESTISSEMENT

##### Dépenses

Compte 1641	+ 1 500.00
Compte 2041582	+ 600.00
Compte 2188	- 2 100.00

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

Compte 64168	+ 8 540.00
Compte 66111	+ 160.00

##### Recettes

Compte 7381	+ 4 700.00
Compte 74712	+ 4 000.00

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### DURÉES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES AU SDED52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

-de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées au SDED52 comme suit :

Biens amortis	Durées en années
Installation et mise en service d'une IRVE place de l'Eglise	1
MDE sur toute la commune	5

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE LA MAISON FORESTIÈRE SISE 12 CHEMIN DE LA MAGOULÉE

Mme le Maire informe l'assemblée que la maison forestière sise 12 Chemin de la Magoulée est à nouveau disponible à la location depuis le 1er août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer, pour la location de la maison forestière sise 12 Chemin de la Magoulée, le loyer à 520.00 €, une caution d'un mois est demandée
- de donner délégation au Maire pour choisir les locataires qui postuleront pour louer cette maison communale.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier, et notamment le bail correspondant.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES PEC ET LES CONTRATS INITIATIVE EMPLOI CIE**

Mme le Maire informe l'assemblée du départ de M. DIEUDONNE Jean-Marc, de la démission de l'agent en contrat aidé. Elle avise l'assemblée du prochain recrutement de M. VOYARD Éric, en qualité de saisonnier pour le mois d'août, puis du recrutement en contrat aidé de M. Simon VALLÉE à compter du 1er septembre 2021

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un PEC pour les publics résidant en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour les fonctions d'adjoint technique à **temps partiel** à raison d'un maximum de 30 heures / semaine pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois avec une aide accordée de 80 %.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté n° 2021-23 du 29 janvier 2021 de la Préfecture de la Région Grand Est,

### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **Questions diverses :**

### Trottoir devant l'école

Le trottoir devant l'école communale s'est très fortement abîmé avec les fortes pluies.

Le conseil municipal demande qu'un devis soit établi pour la réfection du trottoir devant l'école.

M. GRASPERGE et M. VOYARD proposent d'effectuer quelques réparations temporaires pour éviter une chute de personne.

### Berge de l'étang communal

La berge de l'étang communal s'est dégradée à nouveau.

Le conseil municipal demande qu'un devis de réfection soit établi

### Maison communale 30 rue Varandelle

La réfection de la porte d'entrée de la maison communale sise 30 rue Varandelle par l'agent communal s'est révélée impossible, car elle est trop en mauvaise état.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé par le remplacement de cette porte.

Le conseil municipal valide la démarche

### Statue Robert de Molesme

Mme le Maire informe l'assemblée de l'inscription, au titre des monuments historiques, la statue de Robert de Molesme conservé dans la chapelle Saint-Gengouph de Varennes-sur-Amance.

### MARPA

Le 18 juin 2021 a eu lieu une réunion de présentation du concept des MARPA à Varennes sur Amance.

Des visites de MARPA sont programmées par la MSA en septembre pour le groupe de travail "MARPA"

### Défibrillateur

L'installation du défibrillateur doit être effectuée le jeudi 26 août 2021 en début d'après-midi.

Une initiation à son utilisation doit être faite. Le conseil municipal y est convié, ainsi que les présidents des associations du village.

### Terrains cadastrés ZD 55 - 56 - 57

A ce jour, aucun bail de location des parcelles ZD 55 - 56 - 57 n'est signé.

Le conseil demande qu'un courrier soit envoyé à l'occupant de ces parcelles pour y remédier.

### Éclairage public

M. PIRIOU s'étonne que l'extinction à 23h de l'éclairage public de l'église ne soit toujours pas mise en fonction.

Mme le Maire informe l'assemblée que le SDED 52 a réglé les projecteurs de l'église début juillet. Mais les modules d'extinctions nocturne sont partis en SAV, ils seront changés prochainement. Les délais sont plus longs actuellement à cause des soucis d'approvisionnement des produits électroniques dus à la COVID.

# INFORMATIONS

- INSTALLATION DU DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur a été installé le 26 août 2021 par un technicien venu de Paris. Ainsi nous répondons à l'obligation votée par l'assemblée nationale et dont l'application prenait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'endroit retenu se situe sur le devant de la salle M. Arland, accessible à tous.

Un boîtier transparent protège le défibrillateur, à l'ouverture de ce boîtier une alarme stridente retentit, il faut récupérer la boîte rouge et une poche avec le nécessaire de premier secours pour préparer la personne à secourir. Dès la mise en route du défibrillateur, les explications pour l'activer sont ORALES. Il faut suivre à la lettre les informations données.

Aucuns risques d'utilisation abusive, si le cœur bat, le défibrillateur ne se mettra pas en route.

Après chaque utilisation, une intervention de l'entreprise est obligatoire pour vérification et remplacement de tous les accessoires utilisés (électrodes, poche de 1<sup>er</sup> secours etc...).

Il est impératif de signaler l'utilisation de ce matériel aussitôt auprès du maire, des adjoints ou en mairie.



- MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Toujours en recherche d'une ou deux assistantes maternelles, nous relançons une annonce publiée sur Facebook. Malgré tout pouvez-vous diffuser ce besoin autour de vous. Voici les conditions :

- Être déjà assistante maternelle
- Ou avoir un CAP petite enfance
- Ou avoir la volonté de suivre une formation adaptée et validée par le conseil départemental, PMI.

La commune de Varennes met le local à disposition.

Les contrats se font directement entre les parents des enfants et l'assistante maternelle.

Pour des renseignements complémentaires ou d'autres informations, vous pouvez téléphoner au 06 88 50 01 12 (Mme DENIS).

# RAPPELS

## DÉJECTIONS CANINES

Suite à de nouvelles réclamations de la part de plusieurs habitants, le rappel de la loi se révèle nécessaire. Les chiens doivent **être tenus en laisse dans le village et que les déjections déposées devant les portes des maisons ou devant les portes de granges soient ramassées par le propriétaire du chien.**

Ce genre d'incivilité est passible d'un PV de 35€.

Stop aux déjections canines ! Sur les trottoirs



**Croyez-vous  
qu'elle va  
se ramasser  
toute seule ?**



Les déjections de votre chien : ramassez-les !

## GRILLES D'AVALOIR

L'employé communal a dû intervenir dans certains avaloirs pour que lors d'orage l'eau s'écoule correctement. Il est rappelé que rien ne doit être déposé dans les avaloirs situés le long des trottoirs ainsi que le nettoyage d'outil suite à des travaux (rinçage d'auge à béton, seau etc...).

# ÉTAT CIVIL



## NAISSANCES :

C'est le 02 juin 2021 que Loéna MONGIN PIGUET a vu le jour. Une jolie petite fille qui fait la joie de ses parents Cindy PIGUET et Dimitri MONGIN. Félicitations aux parents.

C'est le 31 juillet 2021 que Nino GRASPERGE a vu le jour. Un joli petit garçon qui fait la joie de ses parents Virginie LE CAM et Nicolas GRASPERGE. Félicitations aux parents.

## DÉCÈS :

Nous avons enregistré les décès de

- Madame MARTINET épouse SALA Monique nous a quitté le 27 mars 2021.
- Monsieur LAURENT Christian nous a quitté le 07 août 2021.
- Madame MARÉCHAL épouse HUOT Arlette nous a quitté le 7 août 2021.
- Madame BOUROTTE épouse BEUVIGNON Victoire nous a quitté 04 septembre 2021.

Et de

- Madame LANNE Josette le 24 février 2021 à Chalonnes sur Loire (49)
- Madame RIVIERE Renée le 30 mars 2021 à Clermont (60)
- Madame TOULOUSE épouse MARCHAL Denise le 25 avril 2021 à Bourbonne les Bains (52)
- Monsieur SILVESTRE Georges le 1<sup>er</sup> mai 2021 à Nancy (54)
- Monsieur THIMEL René le 6 juin 2021 à Thizy les Bourgs (69)
- Madame ARLAND Dominique le 05 juillet 2021 à Ville d'Avray (92)
- Monsieur MALBRUN Claude le 21 juillet 2021 à Chaumont (52)

## **Services et commerces**

### *Les infos utiles*

#### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

#### SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2<sup>e</sup> adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

**CABINET MÉDICAL** 19 Place de l'Eglise (à côté du Garage Martinet) :  
Dr MIDY Véronique de Fayl-Billot et Dr WINGER Jean-Marc de Neuilly l'Evêque

**Permanences du Dr WINGER Jean-Marc : le mardi matin**

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Neuilly l'Evêque au 03 25 84 03 35*

**Permanences du Dr MIDY Véronique : le mardi après-midi et le jeudi matin**

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Fayl Billot au 03 25 84 04 11  
ou uniquement les jours de permanence à Varennes sur Amance au 03 25 90 62 44*

**GARAGE MARTINET** : Jean-Marc vous accueille du mardi au samedi de 9h à 18h.

## Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux de vous accueillir à nouveau depuis début septembre aux horaires habituels (le mercredi et le samedi de 10h à 12h)

## Au Bar Masqué

Quelques dates à noter :

\*Reprise du tour culinaire des régions de France.

Jeudi 7 octobre midi et dimanche 10 octobre midi : La Champagne

Jeudi 4 novembre et dimanche 7 novembre midi : L'Alsace

Entrée-plat-dessert 21€, sur réservation.

\*Jeudi 11 novembre : belote 13h30.

Comme de coutume, le Bar Masqué vous propose tabac, gaz, journaux, française des jeux, paiement de proximité (factures Trésor Public, amendes), repas.

Ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 9h-13h30/17h30-20h30 (fermeture en fonction de la fréquentation)

Mercredi, dimanche 10h-13h30.

Samedi : 10h-13h30/ 17h30 00h00



## Dates à retenir

### **COMMUNE DE VARENNES SUR AMANCE :**

**Jeudi 11 novembre 2021 à 11h00 au monument aux morts :** Cérémonie commémorative du 11 novembre suivie d'un apéritif offert par la municipalité au café « Au Bar Masqué » (suivant les consignes de la Préfecture en vigueur à ce moment-là)

### **AMICALE ST GENGOULF :**

**Mercredi 24 novembre 2021 :** Salle Marcel Arland – Spectacle les Diseurs d'Histoires à 20h30. Réservations, Sandra 06.20.66.61.14

## *Fleurissement et Embellissement du village*



La commune remercie les membres de la commission fleurissement pour leur investissement bénévole (Laure, Ans, Myriam, Fatima, Arlette, Michèle, Eugénie, Françoise, Malou).

Merci aussi aux habitants qui se sont occupés durant cet été des fleurs près de chez eux (Mme Laurent, Mme Equi ...). Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Les lieux pris en charge par les bénévoles pour l'entretien des parterres (désherbages et arrosages) ont été défini en juin, les autres endroits ont été assuré par l'employé communal

Un nouveau banc a été mis en place dans la rue du stade pour permettre aux promeneurs de se reposer et de profiter de la vue incroyable qu'offre ce lieu.

La commune remercie également M. Fabrice SAUVAGEOT, dit « Titi », qui a fait des travaux d'entretien aux abords du cimetière ainsi que le nettoyage de la petite chapelle.

L. S.



## Rentrée des classes à l'école de Varennes

Ce jeudi 2 septembre 2021, 41 enfants, de Varennes, Chézeaux, Champigny sous Varennes, et Vicq ont repris le chemin de l'école et posé leurs cartables dans les deux classes uniques de maternelle et de primaire.

Cette année, l'équipe enseignante a fait le choix de regrouper les CP avec la classe de maternelle. Cela permet de rééquilibrer un peu les groupes, 17 enfants dans la salle de maternelle et 24 dans le nouveau bâtiment de primaire qui ne peut guère en accueillir plus.

Mme Mathilde GAY s'occupe des plus petits (2 petites sections, 6 moyens, 2 grands et 7 CP), une tranche d'âge qu'elle apprécie particulièrement. Cette jeune institutrice de 27 ans a été un an professeure éducatrice à l'internat du collège de Wassy pour des enfants en difficulté. Elle travaille à Varennes depuis deux ans. Elle a la responsabilité de la direction de l'école et a donc un jour par mois de décharge, pour assurer cette fonction. Sa classe sera alors prise en charge par un titulaire remplaçant qui devrait être le même tout au long de l'année.

Mr Olivier HUSSON s'occupera des 9 CE1, 2 CE2, 9 CM1 et 4 CM2. Nouveau à Varennes, il a exercé de nombreuses années dans la classe unique de maternelle de Laferté sur Amance puis 3 années dans un ITEP (Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques). Cet établissement accueille des enfants présentant des troubles du comportements. Il revient cette année dans un circuit plus classique. Il est ravi de ce poste.



Les enseignants ont tous deux l'habitude de travailler en classe unique. Ils trouvent d'ailleurs que cette organisation facilite la différenciation pédagogique (proposer aux élèves des apprentissages plus individualisés facilités par les multi-niveaux). Mr HUSSON se décrit comme un chef d'orchestre, dont le rôle est d'instaurer un climat de confiance, dans lequel chaque enfant doit trouver sa place et pouvoir s'exprimer librement, sans avoir peur de se tromper. Il souhaite développer la solidarité entre les élèves avec la mise en place de tutorat. Mme GAY souhaite, quant à elle, travailler l'autonomie de ses élèves.

Plusieurs projets sont déjà mis en place pour cette année.

Les petits vont explorer le thème « Voyage autour du monde », et découvrir les drapeaux, les langues, la cuisine ... de différents pays. Un partenariat avec la bibliothèque de Varennes permet d'accéder à des livres prêtés par le fonds documentaire départemental sur le sujet.

Les instituteurs souhaitent faire des visites régulières à la bibliothèque de Varennes pour permettre à tous un accès à la lecture.

La classe des primaires est inscrite au projet P.A.G. (Projet artistique globalisé) : « Et si j'étais un animal ». Il consistera en la construction de marionnette et en l'enregistrement de sons d'animaux en partenariat avec la maison de Courcelles. Il comprendra également la création d'une pièce de théâtre avec la compagnie « Méandres ».

Un stage piscine d'une semaine est prévu cette année, avec des activités sur Bourbonne. M. HUSSON aimerait aussi mettre en place des activités « nature » (nichoirs, potager) en utilisant le grand espace de prairie disponible derrière l'école. Une réflexion sur l'aménagement de la cour est à l'étude par la directrice qui souhaite égayer les murs intérieurs par des fresques.

L'école fait partie du réseau des écoles rurales qui regroupe les écoles de Bourbonne et de Parnot. Ce dispositif permet aux instituteurs de travailler ensemble sur le secteur sur des projets communs. Des liens avec l'ACCESS permettront aussi de financer un certain nombre de sorties dont le spectacle de Tinta'mars.

Une année riche se prépare donc à l'école de Varennes, pleine de découvertes pour les enfants. Nous reviendrons sûrement sur l'avancé des projets dans une prochaine gazette.



## SHIATSU : une santé rétablie dans son ensemble

Ophélie COOTS « *Praticienne ne médecine énergétique chinoise* » a ouvert son cabinet de soins début Février 2021 dans notre commune de Varennes sur Amance.

Son intérêt vis-à-vis des médecines alternatives débute il y a plusieurs années en arrière avec diverses petites formations, tel que : *le Reiki-la Méditation-le Yoga-la Réflexologie plantaire.*

En 2015, elle choisit d'intégrer une école de « *Spécialiste en Shiatsu* » et obtient son diplôme en Avril 2019. Le Shiatsu tire son origine de la Médecine Traditionnelle Chinoise. « **SHI** » signifiant doigt et « **ATSU** » pression. C'est une technique de massothérapie qui utilise des pressions et relâchements le long des méridiens. (Canaux du corps humain interconnectés, par lesquels circule l'énergie vitale : le « **KI** ».) Et permet ainsi de rétablir l'équilibre énergétique dans tout l'organisme et la bonne circulation de celui-ci dans tout le corps.



Dans nos sociétés modernes, l'émotionnel ; le stress ; les soucis sont à l'origine de plus de 80/100 des maladies. Ces atteintes bloquent les méridiens, affectent les fonctions de l'organisme, perturbent l'équilibre du corps et génèrent ainsi des failles sur lesquels s'installent la maladie.

C'est là où intervient le « **SHIATSU** », dont l'objectif est de permettre un bien-être physique et psychologique et ainsi aider à traiter certaines atteintes tels que : Maux de tête-Problèmes de dos-Angoisse-Sciatique-Troubles digestifs- Peur /Appréhension...etc. Il permet également de renforcer notre système immunitaire et de faire face à diverses affections du quotidien.



Une séance classique de « **Shiatsu** » débute généralement par un entretien afin de mettre au clair la venue, les besoins et les déséquilibres de la personne. Elle dure environ 1h à (1h30 pour la première séance). Se pratique au sol sur Futon, ou bien sur table de massage, ou encore chaise de massage et le patient est habillé de vêtements souples et confortables.

Ophélie tient à remercier l'ensemble de la commune de Varennes sur Amance qui lui permet d'exercer son métier de « **Spécialiste en Shiatsu** » et d'accueillir sa clientèle dans son cabinet situé au « 19 Place de l'église à Varennes sur Amance », à côté du cabinet médical déjà existant.

(Du Mardi au Samedi de 9h à 12h et de 14 à 18h. Uniquement sur Rendez-vous au :06-60-56-13-04)

Offrez-vous un moment de détente rien que pour vous, une parenthèse bienveillante aux multiples bienfaits... (Le massage ne remplace pas le suivi médical nécessaire à votre santé.)

*Dans les mois qui viennent, Ophélie va continuer d'approfondir ses connaissances en massage et va suivre une formation au « Massage Ayurvédique **Abhyanga** ».*

*(Massage du corps à l'huile chaude personnalisé selon les besoins et l'état de santé de la personne massée.) Elle vous proposera ce massage de relaxation et de détente à la fin de l'année 2021.*

**A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

## **PERMANENCES DES FINANCES PUBLIQUES**

**Avec un agent du Service des Impôts des Particuliers de Langres  
de 9h à 12 et de 13h à 16h**

**Tous les Lundis**

**Maison de Services au Public de Fayl-Billot  
34 bis Grande Rue à FAYL-BILLOT**

**Tous les Jeudis**

**à l'Espace France Services de Chalindrey  
16 rue de la Libération à CHALINDREY**

**Tous les Vendredis**

**au Centre de Proximité de Bourbonne  
1 Rue Terrail Lemoine à BOURBONNE-LES-BAINS**

**Vous pouvez prendre RENDEZ-VOUS :  
sur**

**[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

# La Semaine Bleue

**MERCREDI 6 OCTOBRE**

2021

DE 14H À 17H30

**CHALINDREY**

**CENTRE SOCIO-CULTUREL**



*Venez vivre un moment inoubliable !*

**MAGIMUSICIEN  
MALGRÉ LUI !**

ET

**CABARET**

**“DE PARIS À BROADWAY”**

ouverts aux + 65 ans  
du territoire de la CCSP

**PASS SANITAIRE  
OBLIGATOIRE**

voir au dos



# La Semaine Bleue

**MERCREDI 6 OCTOBRE**

DE 14H À 17H30

(OUVERTURE DES 13H)

**CENTRE SOCIO-CULTUREL - CHALINDREY**

**MAGIMUSICIEN MALGRÉ LUI !**

Magie

Ventriloquie

Chansons

Humour

SUIVI DE

**DE PARIS À BROADWAY**

Cabaret

Chorégraphies

Voyage dans le temps



ouverts aux + 65 ans  
du territoire de la CCSP  
5 € / personne  
Inscriptions obligatoires  
(places limitées)

**PASS SANITAIRE  
OBLIGATOIRE**

Pour assister  
aux spectacles

Inscriptions dans les accueils de la CCSP (règlement à l'inscription)

- Jeudi 16 Septembre de 9h à 12h à CHALINDREY
- Jeudi 16 Septembre de 14h à 17h à FAYL-BILLOT
- Vendredi 17 Septembre de 9h à 12h à BOURBONNE LES BAINS
- Mardi 21 Septembre de 14h à 17h à CHALINDREY

Spéactacles maintenus sous réserve des recommandations sanitaires